
Renaturation de l'Aire – Réalisation du dossier de mutation 15/2013 de Bernex

- Vu la réalisation de la 2^{ème} étape des travaux de renaturation de l'Aire et la réorganisation parcellaire qui en découle,
- Vu le dossier de mutation No 15/2013 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels à Onex, en date du 13 juin 2013,
- Vu la validation du projet par la Justice de Paix et par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière,
- Vu la logique du dispositif de protection contre les crues de l'Aire et de ruissellement des eaux,
- Vu le fait que la Commune assure déjà l'entretien du chemin digue dans sa continuité,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Bonnefous, en date du 3 janvier 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 7 avril 2023,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la cession par l'Hoirie BRUN de la parcelle 8689 (ancienne sous-parcelle 1571B provenant de la division de la parcelle 1571) de la commune de Bernex, d'une surface de 490m², à la commune de Bernex, à titre gratuit, selon l'acte notarié établi par Me Patrick BONNEFOUS le 3 janvier 2023, et le tableau de mutation 15/2013 du 13 juin 2013 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels.
2. De comptabiliser la valeur de la parcelle susmentionnée de 0 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. De charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique établi par Me Patrick BONNEFOUS le 3 janvier 2023.
